



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15
- Absents excusés représentés : 0

- En exercice : 15
- Président de séance : M . GILES, Maire

- Présents à la séance : 15
- Secrétaire de séance : B. BON

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 – CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Le compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 - INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES :

2.1 – Intercommunalité :

Le conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) du 15 mai a été essentiellement consacré à la suite des élections des représentants et le départ de Puy-Saint- Martin (PSM) de la CCVD sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire le 24 juin 2014. Montélimar Agglo est favorable à l'arrivée de PSM mais souhaite une évaluation des coûts du transfert. A ce titre, J Serret, président de la CCVD a affirmé que le départ de PSM serait sans coût pour la commune ou la communauté d'accueil, compte tenu des faibles investissements sur notre commune. M Giles a demandé un bilan comptable sur ce sujet à la CCVD pour que la situation soit clairement actée.

2.2 – Urbanisme :

La commission urbanisme réunie le 15 mai propose de mettre en place deux équipes, une pour l'instruction des permis de construire, l'autre pour les déclarations de travaux, de façon à régler les demandes dans les délais. Les équipes se réuniront dans la semaine qui suit l'arrivée des demandes de PC et tous les 15 jours pour les simples déclarations. La prochaine réunion est prévue le 28 mai à 18 heures. Les services de la Préfecture continueront l'instruction des dossiers jusqu'au 1^{er} septembre et ensuite l'appui technique sera assuré par la communauté de communes.

Il est possible de signer une convention avec la DDT pour permettre aux particuliers de bénéficier des conseils des architectes départementaux dans la constitution de leur dossier de demande...décision en attente de précisions notamment sur le coût de cette convention.

2.3 – Personnel :

Le tableau des emplois a été réalisé et sera adressé pour accord au centre de gestion : 10 employés pour 7,28 équivalents temps plein (ce nombre n'inclut pas les professeurs de musique).

Taux de promotion pour les avancements : Proposition à 100% à soumettre au Comité technique paritaire (CTP) compte tenu du nombre d'agents éligibles dans chaque catégorie.

Compte épargne temps : Possibilité légalement et obligatoirement offerte aux employés s'ils le demandent, les modalités de mise en place seront soumises au CTP.

Création de postes de grade supérieur : trois employés sont éligibles dès les conditions requises confirmées par le centre de gestion.

2.4 – Affaires générales :

- Dates des conseils municipaux :

En principe le 4^{ème} jeudi du mois à 18h30 sauf le 25 décembre !

En pratique 26 juin, 24 juillet, 28 août, 25 septembre, 23 octobre, 27 novembre, 18 décembre.

- Commission communale des impôts directs :

On doit proposer une liste de 12 titulaires et 12 suppléants dont 6 seront tirés au sort et retenus par les services fiscaux :

12 candidats titulaires	12 candidats suppléants
BON Philippe	ASSELINEAU Odile
BORNE Jean Michel	BON Bernard
BOSSON Jean Louis	CELERIEN Anthony
CUTIVEL André	CORNILLE Michelle
GAILLARD Jean Michel	CORTES Nathalie
LAMANDE Max	COSTANTINI Alexandre
DUMOURIER Florence	DAHO Malika
FURLING Nathalie	DUGARREAU Xavier
ROETYNCK Line	MOULIN Pierre
BOREL Max	MURER Jean Michel
VIRETTI Gérard	NOYER Justine
VILLIEN François	TICHON-HUET Stéphanie

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité.

- Commission intercommunale des impôts directs :

Le représentant désigné à cette commission sera Michel Giles.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité.

- Commission communale d'appel d'offres :

Outre le maire membre de droit, il convient de désigner trois suppléants aux trois titulaires.

Titulaires : Samuel Bedouin, Anthony Célerien, Jean Michel Murer.

Suppléants : Nathalie Cortès, Xavier Du Garreau, David Lamande.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité.

- Organisation des élections européennes :

Le tableau des permanences est établi, et les membres du bureau et les assesseurs désignés.

Le dépouillement sera suivi d'un verre de la démocratie offert au public présent.

- Achat d'une imprimante couleur :

Après réflexion, il apparaît plus judicieux de remplacer le copieur noir et blanc par un copieur couleur plutôt que d'acheter une imprimante couleur. Le coût en location est de 800 € par an, l'achat est de 5400 €, chaque copie couleur revenant à 6 centimes. Cet appareil permettrait d'éditer nous-mêmes le Puy-Saint-Martinois, ce qui diminuerait le coût annuel de l'édition de 960 à 225 €. Cette réduction couvre presque intégralement le prix de la location, formule proposée au choix, du fait de la maintenance assurée.

La photocopieur ancienne pourrait être transférée à l'école.

3- JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE :

3-1 Vie scolaire :

Une réunion d'information a été organisée lundi 19 mai à Roynac pour préciser les horaires et l'organisation de la réforme des rythmes scolaires avec Montélimar Agglo. Cette Réunion était destinée au personnel enseignant, ATSEM, Amicale Laïque et parents d'élèves délégués. Étaient également présents les élus de Puy-Saint-Martin et Roynac.

Horaires de classe pour l'école de Puy-Saint-Martin : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h40 à 12h10 et de 13h40 à 15h25, le mercredi 8h40 à 11h40.

Horaires de classe pour l'école de Roynac : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h15, le mercredi de 8h30 à 12h.

Une réunion publique sur ce sujet sera organisée le 13 juin à 20h à la salle des fêtes de Roynac. Cette information a été transmise aux parents d'enfants scolarisés sur Puy-Saint-Martin et Roynac par mail.

Cadeau calculatrice :

Chaque année la municipalité de Roynac offre aux élèves de CM2 de Roynac qui partent au collège une calculatrice. Il est proposé au conseil d'offrir la même calculatrice aux enfants de Puy-Saint-Martin.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité.

4 – TRAVAUX, VOIRIE ET CADRE DE VIE :

4.1 – Mise aux normes du tableau électrique de la salle des fêtes :

Les travaux seront réalisés pour un montant de 1600 € incluant la pose d'une prise extérieure.

4.2 – Mise aux normes de la cantine scolaire :

L'hypothèse la moins onéreuse d'aménagement de l'espace actuel a été rejetée par la DDSP. Il est donc nécessaire d'effectuer un agrandissement dont le projet doit être réalisé par un bureau d'études spécialisé pour avoir l'aval de la DDSP.

Par ailleurs, le transport des denrées alimentaires à Roynac doit être effectué dans un caisson fermé, individualisé et spécifique. Le véhicule C15 sera aménagé dans ce sens.

4.3 – Voirie :

Patrick Cisterne présente le plan des rues avec les zones à réparer en priorité avec un ordre décroissant d'urgence de réalisation. La première réalisation sera la rue La Grange pour un montant de 14 680 € dont un tiers à la charge du syndicat des eaux.

Samuel Bedouin présente le plan de sécurisation de la traversée du village réalisé avec les conseils de l'expert du département, professionnel en la matière, qui s'est déplacé sur le terrain :

- Mise en place à partir du 1^{er} juin, pour un mois et demi, d'un radar pédagogique à 50 Km/h (prêté par la sécurité routière) au niveau de la station d'épuration (alimentation électrique). Ce radar provisoire enregistrera les informations sur les flux et les vitesses.
- Zone 30 Km/h de la poste au rond-point.
- Radar pédagogique à 30 km/h fixe et définitif au niveau de la poste.
- Passage piéton matérialisé au niveau du garage Chapouan.
- Passage piéton matérialisé mis en évidence par mosaïque de couleurs au niveau de l'école.
- Passage piéton matérialisé au niveau du centre commercial.
- Chicane au niveau du rétrécissement de la route de Roynac.
- Haricot matérialisé au niveau du départ de la montée Fangérac route de Roynac.
- Réfection des places pour handicapés qui ne sont presque plus visibles.
- Réfection des passages piétons existants

Les aides financières possibles seront utilisées dans le cadre de la mise en sécurité à partir des amendes de police et de la dotation cantonale (devis à fournir pour le 13 juin).

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité.

4.5 – Cadre de vie, lutte contre l'ambrosie :

Le conseil désigne David Lamande et Nadine Noël référents « ambrosie ». Ils prépareront un document d'information sur l'ambrosie en préalable à la mise en œuvre d'un véritable plan de lutte à partir des données existantes éventuellement en contact avec l'ARS.

A noter que le fleurissement du village a été réalisé. L'entretien et l'arrosage seront assurés par les riverains volontaires et les agents techniques.

5 – VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME ET COMMUNICATION :

5.1 – Compte rendu de la réunion des associations du 13 mai :

Cette réunion a rassemblé la plupart des associations (16/22) et a permis une meilleure connaissance des activités et des attentes de chacune.

Une fiche de recueil d'information a été distribuée pour permettre d'établir une mise à jour des données du tableau des associations et du calendrier des événements programmés au second semestre 2014. Cette fiche est à retourner pour le 31 mai pour annoncer le calendrier événementiel dans le prochain Puy Saint Martinois.

Le compte rendu a été diffusé à l'ensemble des conseillers et des associations et liste les actions prioritaires à mettre en œuvre ou en réflexion à partir des attentes recueillies.

5.2 – Culture, école de musique :

La commission a opté pour la prolongation d'un an (saison 2014-2015) de l'organisation actuelle avec l'objectif de diminuer pour l'année à venir le déficit de 50%. Ce choix nécessite l'adhésion des professeurs à une nouvelle dynamique, en favorisant les cours collectifs, en proposant des plages de durée variable de 20, 30, 45 minutes à tarifs progressifs. Une nouvelle grille tarifaire sera établie majorant les prix du forfait annuel en conservant une tarification minorée pour les Puy-Saint-Martinois.

Ces modifications seront soumises au vote du prochain conseil après réunion avec les professeurs concernés.

6 – FINANCES :

A l'initiative de l'association « archives et patrimoine » et à l'occasion du centenaire du début de la guerre de 14-18, un projet de rénovation du monument aux morts et de ravalement de la statue du « poilu » quelque peu détériorée, a été lancé pour un montant de 2 900 €. Une aide financière sera apportée par le Souvenir Français et par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC). Le reste du financement sera proposé à la dotation cantonale du Conseil Général.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

- L'adjudant-chef de la brigade de gendarmerie a annoncé son départ à la retraite et invite la municipalité à son pot de départ à la salle des fêtes le 20 juin.

- H. Mariton et J.P. Tabardel ont adressé, chacun, un courrier de félicitations aux élus et se proposent de venir assister à un de nos prochains conseils municipaux.

- La sous-préfecture a adressé un courrier incitant les mairies à recourir à l'embauche d'un contrat d'avenir. Irène Maurin est chargée d'analyser l'intérêt éventuel d'une telle embauche compte tenu de son coût très allégé sous réserve que cet emploi ait une utilité pour les actions nouvelles à mener.

La séance est levée à 20h55.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 26 JUIN 2014 à 18h30.